

Digne les Bains, le 13 avril 2026

Service Technique

N/Réf : CC/SBLett26-21

Objet : Avis AEP Brunette / Claret

Dossier suivi par :

Christian CHARBONNIER

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation départementale des AHP
Service Santé – Environnement
Rue Pasteur – CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 30 mars 2026, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine sur la commune de Claret – Captage de Brunette.

Après lecture du dossier de déclaration d'utilité publique, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le périmètre de protection rapproché du captage de Brunette aucune utilisation agricole des parcelles n'est actuellement observée. Les prescriptions proposées sont donc en rapport avec les enjeux locaux.

Bureaux décentralisés

Oraison
Av. Charles Richaud

Sisteron
Maison de l'Entreprise

La Mure Argens
Grande Rue

La Chambre d'Agriculture émet un avis favorable au dossier d'utilité publique du captage de Brunette.

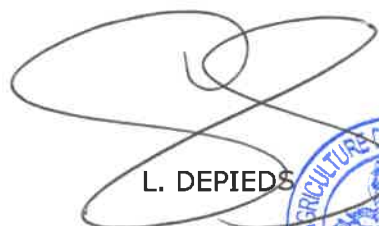
Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la
Chambre d'Agriculture des A.H.P.

Siège Social

66 boulevard Gassendi
BP 117
04004 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél : 04 92 30 57 57
Fax : 04 92 32 10 12
Email : accueil@ahp.chambagri.fr


L. DEPIEDS

